



Arrêté préfectoral : masque obligatoire aux abords du collège

publié le 14/09/2020

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves,

Vous trouverez en pièce jointe copie de l'arrêté préfectoral qui rend obligatoire le port du masque aux abords du collège 30 minutes avant et après les horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, dans un périmètre de 50 mètres, et cela jusqu'au 30 octobre inclus.

Dans l'intérêt de tous, je vous remercie de respecter ces gestes barrières très scrupuleusement.

Catherine ALIX
Principale

Document joint



2020-sidpc-191_arrete_prefectoral (PDF de 141.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.